



Mesure complémentaire et information

PRIME de partage de la Valeur sur la Paie de février

2023
meilleurs vœux



La délégation **FO** avait envoyé ses revendications auprès de l'employeur et lui rappeler son engagement pris auprès de notre organisation syndicale.

Pourquoi **FO** sera signataire ?

Négocier
Agi
Obtenir

Il a été négocié par FO et sera attribué une prime à tous **les salariés de la Fondation Apprentis d'Auteuil dont les Apprentis**

- Une prime de **400 euros brut à tous les salariés mais exonérés de cotisations** pour ceux ayant une rémunération inférieure à 3 fois la valeur annuelle du smic.
- Une prime de **400 euros brut** à tous les assistants familiaux et travailleurs mis à disposition.
- Une prime exceptionnelle de **400 euros brut** aux collaborateurs : Enseignants de l'Enseignement Privé et de l'Enseignement Agricole et les AESH

Cette prime partage de la valeur est calculée sur les 12 derniers mois au 31 décembre dont **le montant total est exonéré d'impôt sur le revenu au titre des revenus de l'année 2023 dans les conditions prévues par la loi.**

La prime est modulée en fonction de la durée de présence du salarié au cours des 12 mois de l'année 2023.

Cette enveloppe budgétaire représente 3.6 millions d'euros après les 2% d'augmentation de salaire.

Il s'agit bien d'une PPV (Prime de partage de la valeur, anciennement "prime Macron"), elle sera bien sur défiscalisée pour les salariés qui remplissent les conditions de défiscalisation et d'exonération des charges sociales en fonction des seuils de salaire définis par la loi.

Par ailleurs les AESH et les enseignants d'état percevront eux aussi une prime mais soumise à charges sociales.

FO sera signataire de cette négociation pour l'extension sur la NAO 2023 et sur cette prime attribuée à tous les salariés de la Fondation Apprentis d'Auteuil. Nous sommes satisfaits d'avoir été entendu pour les salariés.

Daniel LAURENT
Délégué Syndical Central
Pour la délégation Force Ouvrière